

# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

---

du 17 janvier 2019 au 23 février 2019



**Pour participer :**

<https://www.le-recensement-et-moi.fr>

## **C'est Utile**

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

# ÉTUDIANTS, VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LE RECENSEMENT !

## QUI ?

Les étudiants



De toutes les nationalités



Qui restent au moins 1  
en France



## SUIS-JE CONCERNÉ CETTE ANNÉE ?

Selon la taille de votre commune :

MA COMMUNE A MOINS  
DE 10 000 HABITANTS



tous les **5** ans

MA COMMUNE A PLUS  
DE 10 000 HABITANTS



tous les ans  
sur un échantillon  
de la population



Si vous êtes concerné, vous recevrez  
la visite d'un agent recenseur



## COMMENT ?

Vous êtes recensé dans la ville où **vous habitez pour vos études**. Ce logement sera pris en compte comme résidence principale

**Vous habitez dans un logement privatif,  
seul ou en colocation  
ou  
en résidence étudiante**



**Par internet**, en se connectant sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) avec les codes personnels remis par l'agent recenseur

**si vous n'avez pas internet**



**Vous habitez en cité universitaire  
ou  
en foyer**

Avec le questionnaire papier remis par l'enquêteur

**Thématique(s)**  
Vie étudiante

Mise à jour le 11 février 2019

**L'ACTU DE L'UPVD**

[Toute l'actualité de l'UPVD](#)